



## Bulletin d'information



PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

No 05 – 13 septembre 2006

### NÉMATODE DORÉ SITUATION ACTUELLE

Le 15 août dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) confirmait la découverte du nématode doré sur une exploitation agricole située à 20 kilomètres à l'est de Montréal. À la suite de cette annonce, le ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a interdit l'importation de certains produits agricoles provenant du Québec.

Le nématode doré est justifiable de quarantaine à l'échelle internationale, incluant le Canada et les États-Unis, puisqu'il peut nuire considérablement au rendement de la pomme de terre et à certaines autres plantes hôtes de la famille des solanacées dont les tomates et les aubergines.

Tous les détails officiels et les mises à jour de ce dossier peuvent être consultés sur le site Web de l'ACIA à l'adresse Internet suivante : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/gloros/glorosf.shtml>.

Les produits interdits d'exportation du Québec vers les États-Unis sont les pommes de terre de semence, de consommation ou de transformation, le sol et les produits connexes ainsi que le gazon en plaques. Ainsi, tous les produits de pépinière cultivés en champs et contenant du sol sont présentement interdits et seront refusés à la frontière américaine.

Certains produits serricoles cultivés dans un substrat commercial peuvent être exportés aux États-Unis s'ils répondent à l'un des deux scénarios suivants. Le premier scénario consiste en l'accréditation du producteur par l'ACIA sous le programme des serres (D96-12 : Programme de certification des serres aux fins de l'exportation de plantes de serre vers les États-Unis). La deuxième possibilité qui s'offre à un producteur est de faire une demande « traditionnelle » d'inspection phytosanitaire à l'ACIA pour l'exportation de végétaux aux États-Unis. Dans ce cas, le produit doit être exempt de sol (les plantes à racines nues, la mousse de tourbe, la laine de roche, etc. sont considérés sans sol). Si l'inspecteur de l'ACIA a le moindre doute qu'il pourrait y avoir des traces de terre dans l'envoi, le certificat phytosanitaire ne sera pas émis.

Pour ce qui est des végétaux produits en pépinière cultivés en contenant à l'extérieur, ils sont également interdits pour le moment. Une des raisons pour expliquer cette situation est le fait que même si les végétaux sont produits avec du terreau commercial, la production est réalisée à l'extérieur et il y a une possibilité que le terreau puisse être contaminé par du sol infecté, comme par exemple si le tas de substrat est entreposé à l'extérieur ou transporté avec de la machinerie qui a été en contact avec le sol, par les éclaboussures de sol causées par la pluie, etc. Toutefois, le matériel de pépinière qui est à racines nues peut être exporté aux États-Unis.



Ville de Montréal  
Jardin botanique



Agence canadienne  
d'inspection des aliments



Présentement, nous ne pouvons pas indiquer combien de temps dureront ces restrictions qui touchent la totalité du Québec. Des discussions et des rencontres sont en cours entre l'ACIA et des représentants de l'USDA. Les démarches de l'ACIA et du MAPAQ visent à limiter la quarantaine autour du site infesté et d'exclure les autres régions du Québec. L'ACIA effectue présentement des échantillonnages intensifs afin d'être en mesure de circonscrire l'infestation par le nématode doré.

Enfin, si vous avez des questions, veuillez contacter votre bureau local de l'ACIA :

- Saint-Hyacinthe : 450 773-6639
- Montréal-Est : 514 493-8859
- Québec : 418 648-4820

Texte rédigé par :

Caroline Martineau, d.t.a., agronome, conseillère en agroenvironnement, IQDHO

Collaboration :

Marie-Pierre Mignault, agronome, M. Sc., spécialiste en horticulture, ACIA

**LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES**

Mario Comtois, B.Sc.Biol., agronome - Conseiller en pépinière, avertisseur

Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale

3230, rue Sicotte, bureau B-219, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Téléphone : 450 778-6514 - Télécopieur : 450 778-6537

Courriel : [mcomtois@iqdho.com](mailto:mcomtois@iqdho.com)

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*

*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – pépinières ornementales – 13 septembre 2006*

